

L'Administration Centrale de l'État

Sommaire

1. Qu'est-ce que l'Administration Centrale ?
2. La Présidence de la République
3. La Primature
4. Les Départements Ministériels

1. Qu'est-ce que l'Administration Centrale ?

L'administration centrale regroupe l'ensemble des services publics nationaux dont les compétences s'étendent sur tout le territoire de la République de Côte d'Ivoire. Elle a pour rôle de concevoir, d'impulser et de diriger les politiques publiques de l'État. Elle s'articule autour de trois pôles majeurs: la **Présidence de la République**, la **Primature** et les **Départements Ministériels**.

2. La Présidence de la République

Sous la Haute Autorité du Président de la République, Chef de l'État et détenteur exclusif du pouvoir exécutif, la Présidence s'organise en plusieurs structures d'appui direct:

A. Le Cabinet du Président de la République

Dirigé par un Directeur de Cabinet, il assiste le Chef de l'État dans la gestion des affaires politiques, diplomatiques, de défense et d'administration du territoire. Il est composé de conseillers spéciaux et techniques.

B. Le Secrétariat Général de la Présidence

Dirigé par un Secrétaire Général, cet organe assure la haute coordination administrative, le suivi des projets stratégiques de l'État et la gestion financière/logistique interne.

C. Le Cabinet Militaire et les Structures Rattachées

Le Cabinet militaire comprend le Chef d'État-Major Particulier, le Groupement de Sécurité du Président de la République (GSPR) et la Garde Républicaine. De plus, plusieurs agences nationales sont placées sous tutelle directe de la Présidence (ex: BNETD, CEPICI, ANRMP).

3. La Primature

Dirigée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la Primature anime et coordonne l'action gouvernementale. Elle réunit:

- **Le Cabinet du Premier Ministre:** organe d'analyse et de gestion politique directe.
- **Le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG):** maillon central assurant la préparation administrative des Conseils de Gouvernement et des Conseils des Ministres, l'enregistrement des actes juridiques et leur publication au Journal Officiel.
- **Les Structures Rattachées:** telles que le CICG (communication gouvernementale) ou l'IGF (Inspection Générale des Finances).

4. Les Départements Ministériels

Chaque Ministère est une structure hiérarchisée confiée à un Ministre compétent dans un secteur déterminé (Éducation, Santé, Économie, etc.).

A. Les Pouvoirs du Ministre

Le Ministre exerce un pouvoir de décision (actes réglementaires et individuels), un pouvoir hiérarchique sur l'ensemble de ses personnels et un pouvoir de gestion budgétaire de son secteur.

B. L'Architecture Interne d'un Ministère

Un département ministériel s'organise en quatre sous-ensembles:

- **Le Cabinet Ministériel:** équipe restreinte entourant le Ministre (Directeur de Cabinet, Conseillers Techniques, Chef de Cabinet).
- **Les Services Centraux:** organisés en Directions Générales, Directions et Sous-Directions (conception et réglementation).
- **Les Services Extérieurs (Déconcentrés):** relais du ministère implantés sur le territoire (Directions Régionales et Départementales).
- **Les Organismes de Contrôle et d'Inspection:** pour auditer le fonctionnement des services publics du ministère.

À retenir

- **Notions clés :** retenir les définitions, les organes et les mécanismes présentés dans cette leçon.
- **Méthode :** distinguez les compétences, les procédures et les exemples avant de répondre.
- **Révision :** vérifiez votre compréhension avec le QCM ci-dessous.

CapConcours — Préparation aux concours de la fonction publique de Côte d'Ivoire.